

La Ville de Rivière-du-Loup assurera la continuité du Marché public Lafontaine

Rivière-du-Loup, le 25 février 2026 – La Ville de Rivière-du-Loup souhaite participer activement à la poursuite des activités du Marché public Lafontaine. Soucieuse de préserver ce lieu d'échanges entre les citoyens et les producteurs locaux, la Ville entreprend les démarches nécessaires pour en reprendre la gestion et assurer sa pérennité à long terme.

Des pourparlers sont en cours afin d'assurer une transition harmonieuse avec l'organisme sans but lucratif responsable du marché, qui a annoncé son intention de cesser prochainement ses activités. Une assemblée générale extraordinaire de dissolution est prévue le 28 mars prochain. Cette décision découle notamment d'un essoufflement des bénévoles ayant soutenu l'organisme au fil des ans.

La Ville travaille actuellement à la mise en place d'un nouveau modèle de gestion administrative et logistique, qui permettra au Marché public Lafontaine de se renouveler et de poursuivre son développement, après 16 années d'activités au carré Dubé. Son potentiel économique et social étant important, la Ville estime essentiel de maintenir cet actif permettant l'achat local et de proximité.

La volonté commune est de procéder rapidement à la transition, afin de pouvoir offrir une saison estivale 2026. La Ville remercie l'organisme pour son engagement au cours des 16 dernières années et réaffirme son intention de maintenir un marché public vivant, accessible et rassembleur pour toute la population.

- 30 -

Source : Laura Martin, conseillère
Service des communications | 418 867-6714